Appel 4ème trimestre 2020

Référence 1 070 0024

Immeuble: 87/91 bld Richard Lenoir

Date comptable 01/10/2020 Date édition 24/09/2020

KGS Prestige 3 rue Guénot 75011 PARIS Tél. 01.40.36.19.80 Fax 01.40.36.16.24 SARL capital 12.000 € Carte Professionnelle n° CPI 7501 2016 000 013 209 SIRET 477 974 901 00027

Fonds Roul

207.00 €

APE: 6832A

Garar Lot	itie Financière : GROUPA Type	MA Bat.	Et.	Tantièmes	
0087	Lot supprimé	VI	4	FAC	0
0292	Appartement		4	F	68
0293	Cave			78	1

Madame **DEMANESSE-DECRESSIONERE Gabrielle**RESIDENCE VAL DE LA MER - BAT C
873 ROUTE DE SAINT JEAN
06600 ANTIBES

Ci-dessous l'IBAN pour les reglements par virement qui doivent être impérativement accompagnés de vos références FR76 3005 6009 1709 1701 5668 276

Fonds Travaux

432.57 €

Dáoineatha	A	Tantiè	emes	0	Récup
Désignation	A répartir	Totaux	Base	Quote part	
Consultez votre compte sur http://kgsprest	tige.logique-extranet.com				
Régularisation avance					
Charges Communes Générales	30 000.00	€ 10000	69	207.00 €	
Anciennes ch. générales	-30 000.00	€ 10000	69	-207.00 €	
Regularisation fonds travaux					
Charges Communes Générales	47 290.00	€ 1000d	69	326.30 €	
Anciennes ch. générales	-47 290.00	€ 10000	69	-326.30 €	
Appel du 4ème trimestre 2020					
Charges Communes Générales	246 550.00	€ 10000	69	1 701.20 €	
Charges Asc 6	2 875.00 =	€ 1000d	765	219.94 €	
Charges Chauffage	62 800.00	€ 1000d		458.44 €	
Anciennes Charges Ascenseur	-14 025.00	€ 9035	69	-107.11 €	
Anciennes Charges Chauffage	-51 075.00	€ 1000000	0 68404	-349.37 €	
Anciennes ch. générales	-176 287.50	€ 1000d	69	-1 216.38 €	

	[[
A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou	Libellé	Débit	Crédit
les questions dont ils demandent qu'elles soient			
inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du			
jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées			
ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le			
syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.			
Coupon à joindre au règlement			
1 070 0024			
Payable le : 10/10/2020			
	Sous-total Sous-total	0.00 €	0.00 €
	Sous-total	0.00 €	0.00 €

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'art.11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'art.24 et du b de l'art. 25 de la loi du 10/07/65, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

Récupérable

Déductible

T.V.A

Appel 4ème trimestre 2020

Référence 1 070 0024

Immeuble : **87/91 bld Richard Lenoir**Date comptable 01/10/2020 Date édition 24/09/2020

KGS Prestige 3 rue Guénot 75011 PARIS Tél. 01.40.36.19.80 Fax 01.40.36.16.24 SARL capital 12.000 € Carte Professionnelle n° CPI 7501 2016 000 013 209 SIRET 477 974 901 00027

APE: 6832A

Garar Lot	itie Financière : GROUPA Type	MA Bat.	Et.	Tantièmes

Madame **DEMANESSE-DECRESSIONERE Gabrielle**RESIDENCE VAL DE LA MER - BAT C
873 ROUTE DE SAINT JEAN
06600 ANTIBES

Ci-dessous l'IBAN pour les reglements par virement qui doivent être impérativement accompagnés de vos références FR76 3005 6009 1709 1701 5668 276

1870 3003 0007 1707 1701 3000 270						
Désignation	A répartir	Tantie Totaux	èmes Base	Quote part	Récup	
- Total de l'appe	l			706.72 €		
TOTAL DE L'APPEL 706.72 €						

Fonds Roul 207.00 € Fonds Travaux 432.57 € Récupérable Déductible T.V.A

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Coupon à joindre au règlement

DEMANESSE-DECRESSIONE 1 070 0024 Payable le: 10/10/2020

NE PAS REGLER

	Libellé	Débit	Crédit
ĒR	TOTAL DU DECOMPTE CI-DESSUS 01/07/2020 Appel du 3ème trimestre 2020 06/07/2020 SOLDE REPARTITION DU 06/07/2020 10/07/2020 PRELEVEMENT DU 10/07/2020 22/07/2020 Appel Modificatif RCP 10/08/2020 PRELEVEMENT DU 10/08/2020 PRELEVEMENT PREVU LE 10/10/2020 E Gabrielle	706.72 € 557.62 € 43.33 €	52.45 € 557.62 €
	TOTAL	1 307.67 €	1 307.67 €
		0.00 €	

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'art.11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'art.24 et du b de l'art. 25 de la loi du 10/07/65, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.